

**F.A.O. 78A**  
**CONDUCTEUR EXCLU**  
**(pour l'Assurance-automobile de l'Ontario – Politique des garagistes F.P.O. 4)**

Émis à	Date d'application du changement			Numéro de police
	Année	Mois	Jour	
	/	/		

**AVERTISSEMENT – EN SIGNANT CE FORMULAIRE VOUS RECONNAISSEZ QUE SI LE CONDUCTEUR EXCLU CONDUIT UN DES VÉHICULES DÉFINIS DANS CETTE POLICE :**

- **CETTE POLICE N'OFFRIRA PAS L'ASSURANCE PRESCRITE PAR LA LOI;**
- **CETTE POLICE N'OFFRIRA PAS LA PROTECTION CONTRE LES BLESSURES OU DOMMAGES CAUSÉS PAR LE CONDUCTEUR EXCLU; ET**
- **LE PROPRIÉTAIRE DE L'AUTOMOBILE AINSI QUE LE CONDUCTEUR EXCLU PEUVENT ÊTRE TENUS PERSONNELLEMENT RESPONSABLES POUR LES BLESSURES OU DOMMAGES CAUSÉS PAR LE CONDUCTEUR EXCLU.**

**Veillez signer et retourner ce formulaire. Gardez une copie pour vos dossiers.**

1. Excepté pour les assurances individuelles qui doivent être payées tel qu'il a été indiqué à l'article 2 de la police, il est convenu que toutes les assurances garanties par cette police sont éliminées lorsque \_\_\_\_\_ conduit une des automobiles définies dans la police.  
Conducteur exclu
2. **Attestation du conducteur exclu** – Je promets que je ne conduirai aucune des automobiles définies dans la police. Je comprends que si je le fais,
  - Il n'y a pas de protection en vertu de la police contre :
    - les dommages matériels et préjudices corporels,
    - les dommages à l'automobile, et
    - la plupart des assurances individuelles;
  - Je peux être accusé de conduire sans assurance;
  - Je peux être tenu responsable pour les blessures et les dommages que je cause;
  - La police peut être annulée; et
  - À l'avenir, je peux avoir plus de difficulté à trouver une assurance automobile et elle sera vraisemblablement plus chère.

Nom du conducteur exclu : \_\_\_\_\_ N° de permis de conduire : \_\_\_\_\_

Signature du conducteur exclu	Date
-------------------------------	------

3. **Attestation de l'assuré désigné** – Je promets que je ne permettrai pas au conducteur exclu de conduire une des automobiles définies dans la police. Je comprends que si je le permets,
  - Il n'y a pas de protection en vertu de la police contre :
    - les dommages matériels et préjudices corporels,
    - les dommages à l'automobile et
    - la plupart des assurances individuelles;
  - Je peux être accusé d'avoir permis à quelqu'un de conduire l'automobile sans assurance;
  - Je peux être tenu responsable pour les blessures et les dommages causés par le conducteur exclu;
  - La police peut être annulée; et
  - À l'avenir, je peux avoir plus de difficulté à trouver une assurance automobile et elle sera vraisemblablement plus chère.

Signature de l'assuré désigné	Date
-------------------------------	------

Toutes les autres modalités de la police restent inchangées.